



SERVICE ENFANCE JEUNESSE
Règlement de fonctionnement
Année scolaire 2025-2026

Rue Martin Liesse, Zone d'activité la Vente Cartier, BP 20
27380 CHARLEVAL

Téléphone : 02.32.49.61.27

Mail :

jeunesse@cdcla.fr

portailfamilles@cdcla.fr



Accueil des 3-11 ans, le matin et le soir en période scolaire

Accueil des enfants scolarisés au sein des regroupements scolaires concernés.

Trois accueils existent :

- Accueil à Ménesqueville pour le regroupement scolaire de Lisors, Ménesqueville et Touffreville,
- Accueil à Lyons-la-Forêt pour le regroupement scolaire du Tronquay et de Lyons-la-Forêt,
- Accueil à Vascoeuil pour le regroupement scolaire des Hogues, de Perruel et de Vascoeuil.

Contacts :

- Garderie Ménesqueville - école : 07 57 12 99 46
- Garderie Lyons-la-Forêt - école : 07 57 12 99 45
- Garderie Vascoeuil - salle chapelière rue de l'église : 06 07 63 92 55
- Mail : portailfamilles@cdcla.fr

Jours et horaires d'ouverture

		Lyons-la-Forêt	Ménesqueville	Vascoeuil
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Matin	7h-8h45	7h-8h30	7h-8h45
	Après-Midi	16h30-19h	16h-19h	16h15-19h

Les familles doivent déposer leur(s) enfant(s) à l'intérieur des locaux de la garderie.

Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne peut être déposé seul devant le portail de la garderie.

Modalités d'inscription

Pour pouvoir accueillir votre enfant en accueil périscolaire, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles . Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

Attention, vous devez compléter la fiche sanitaire téléchargeable sur votre compte et nous la retourner signée via le portail familles.

Toute famille percevant une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) devra fournir une copie de la reconnaissance MDPH sur le portail familles.

Tarification

Actualisation de la grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2024

Quotient familial	Forfait mensuel en €
0 A 400	10,00
401 A 600	15,00
601 A 800	20,00
801 A 1000	25,00
1001 A 1200	30,00
1201 A 1400	35,00
1401 A 1600	40,00
1601 A 1900	45,00
1901 A 2200	50,00
2201 A 2500	55,00
2500 ET +	60,00

Les familles peuvent bénéficier d'un forfait mensuel en signant le document « Contrat d'annualisation périscolaire ». Cette inscription engage les familles sur une période de dix mois de l'année scolaire quelle que soit la fréquentation (facturation mensuelle de septembre à juin), et permet aux enfants de bénéficier des services de l'accueil périscolaire, le matin et le soir, sans limite d'accès. Le tarif inclut le goûter.

Les familles qui ne souhaitent pas signer de « Contrat d'annualisation périscolaire » se verront appliquer une facturation en fréquence des présences réelles de leurs enfants d'un montant fixe : 2.50€ le matin, 4€ le soir incluant le goûter.

Les familles d'accueil s'occupant d'enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficieront du tarif correspondant au quotient familial le moins élevé. Pour justifier du tarif, il convient de fournir le contrat d'accueil conclu avec le conseil départemental.

Chaque 1^{er} janvier, les ressources financières des familles devront être actualisées. Les familles sont informées de la nécessité de cette actualisation par mail. Il convient de fournir une nouvelle attestation CAF à jour ou l'avis d'imposition via le compte portail familles.

En l'absence d'éléments ou de mise à jour des ressources familiales au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

Gestion des devoirs

Si l'équipe d'animateurs s'engage à tout mettre en œuvre pour que les conditions d'apprentissage des leçons soient les plus optimales possibles, il reste à la charge des familles de s'assurer de la bonne assimilation des cours et de la réalisation des devoirs.

L'aide aux devoirs ne sera pas faite les mardis soir excepté pour les enfants qui fréquentent le centre de loisirs ainsi que les vendredis soir.

Révision et rupture du contrat

La résiliation du contrat d'annualisation d'accueil périscolaire est autorisée en cours d'année uniquement pour les motifs suivants :

- changement de situation professionnelle,
- changement de situation familiale,
- déménagement.

Un préavis d'un mois est requis en cas de départ définitif de l'enfant à compter de la réception de la demande écrite des parents. La non-exécution du préavis entraîne le paiement d'une indemnité égale au paiement de trois mois de facturation.

Accueil des 3-11 ans, le mercredi en période scolaire et durant les vacances scolaires.

Accueil des enfants scolarisés à partir de 3 ans, jusqu'à la fin de leur scolarité en école élémentaire.

Le centre de loisirs est organisé à la salle Chapelière rue de l'église à Vascœuil.

Contacts :

- Téléphone : 06 07 63 92 55
- Mail : portailfamilles@cdcla.fr

Jours et heures d'ouverture

Période 2025/2026	Fonctionnement
Les Mercredis : du 03/09/2025 au 01/07/2026	Accueil dès 7h à la salle Chapelière à Vascœuil. Le matin : possibilité pour les familles d'arriver entre 7h et 10h, Le soir : possibilité pour les familles de venir chercher leurs enfants dès 16h30. Fin de l'accueil à 19 heures.
Automne : du 20/10/2025 au 31/10/2025	
Noël : du 22/12/2025 au 02/01/2026	
Hiver : du 16/02/2026 au 27/02/2026	
Printemps : du 13/04/2026 au 24/04/2026	
Été : du 06/07/2026 au 31/08/2026	

Modalités d'inscription

Pour pouvoir accueillir votre enfant, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles. Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant. Attention, vous devez compléter la fiche sanitaire téléchargeable sur votre compte et nous la retourner signée via le portail familles.

Toute famille percevant une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) devra fournir une copie de la reconnaissance MDPH sur le portail familles.

Annulation de l'accueil

Elle peut se faire **au plus tard 7 jours, avant le jour d'accueil**, par :

- téléphone : 02 32 68 34 45
- mail : portailfamilles@cdcla.fr

Passé ce délai, la journée sera facturée à la famille sauf présentation d'un certificat médical.

Tarification

Quotient familial	Uniquement pour les enfants faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) accueil aménagé à la demande du service		
	TARIFICATION JOURNALIERE EN €	TARIFICATION DEMI-JOURNEE EN €	TARIFICATION DEMI-JOURNEE EN €
	(REPAS INCLUS)	(REPAS INCLUS)	(SANS REPAS)
0 A 400	6,05	3.02	1.00
401 A 600	6,70	3.35	1.10
601 A 800	7,40	3.70	1.20
801 A 1000	8,60	4.30	1.53
1001 A 1200	9,80	4.90	2.13
1201 A 1400	11,00	5.50	2.73
1401 A 1600	12,50	6.25	3.48
1601 A 1900	14,00	7.00	4.23
1901 A 2200	15,50	7.75	4.98
2201 A 2500	17,00	8.50	5.73
2500 ET +	20,00	10.00	7.23
Familles résidant Hors CDCLA	25,00	12.50	9.73

Les familles d'accueil s'occupant d'enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficieront du tarif correspondant au quotient familial le moins élevé. Pour justifier du tarif, il convient de fournir le contrat d'accueil conclu avec le conseil départemental.

Les familles résidant « en dehors du territoire » mais dont les enfants sont scolarisés dans un établissement du premier degré du territoire Lyons Andelle, bénéficieront du tarif « résidant » présenté ci-dessus.

Les familles résidant « en dehors du territoire » se verront appliquer la tranche de tarification « Hors CDCLA » et ne seront pas prioritaires pour les réservations.

Chaque 1^{er} janvier, les ressources financières des familles seront actualisées. Les familles sont informées de la nécessité de cette actualisation par mail. Sans actualisation de la part des familles, le tarif maximum sera appliqué. Il convient de fournir une nouvelle attestation CAF à jour ou l'avis d'imposition via le compte portail familles.

En l'absence d'éléments ou de mise à jour des ressources familiales au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

Repas

Il est pris sur place en salle de restauration ou, occasionnellement, en pique-nique à l'extérieur.

Deux temps de repas sont prévus, l'un à 11h30 pour les enfants les plus jeunes, l'autre à 12h30 pour le reste du groupe.

Les animateurs prennent le repas avec les enfants.

Repos

Après le repas, un temps calme est proposé à tous les enfants.

Une salle de repos est également disponible pour les enfants de 3 ans. Les enfants plus âgés peuvent également s'y rendre pour profiter de temps de lecture et de sieste.

Les enfants ne sont pas réveillés pendant la sieste, sauf si le planning d'animations le nécessite.

Activités

Le programme d'animations sera communiqué aux familles qui auront préalablement inscrits leurs enfants. Des activités sportives, culturelles et de loisirs créatifs seront proposées.

Les activités peuvent toutefois être modifiées pour des raisons climatiques ou autres imprévus.

Vêtements et objets personnels

Il est demandé aux familles de vêtir leur enfant d'une tenue adaptée à l'activité programmée et de prévoir une tenue de rechange dans un sac.

La Communauté de communes ne pourra être tenue responsables des objets personnels sous la responsabilité des enfants. Les objets dangereux sont strictement interdits.

Départ des enfants

Les enfants ne pourront quitter le centre que si une des personnes autorisées à venir le chercher est présente. A défaut, l'enfant ne pourra quitter l'accueil (renseignement à compléter dans le compte portail familles – rubrique personnes autorisées à venir chercher l'enfant).

PAI – protocole d'accueil individualisé

En cas de PAI (protocole d'accueil individualisé), il convient de le transmettre via le compte portail familles ou de nous contacter par téléphone au 02 32 68 34 45 ou par mail portailfamilles@cdcla.fr

En cas de Projet d'Accueil Personnalisé d'enfants en situation de handicap et nécessitant un accueil adapté en termes d'amplitudes horaires, un tarif à la demi-journée peut être appliqué après entretien avec l'équipe du service.

Maisons des Jeunes – Période scolaire

Accueil des jeunes de leur entrée en classe de 6^{ème} jusqu'à 17 ans.

Les Maisons des Jeunes sont situées à Perriers-sur-Andelle au 46 rue du Général de Gaulle et à Romilly-sur-Andelle à la Sente du couchant.

Service jeunesse : 06 07 12 82 12

Contacts :

- Maison des jeunes Perriers sur Andelle : 07 57 41 26 62
- Maison des jeunes Romilly sur Andelle : 07 57 41 26 63
- Mail : jeunesse@cdcla.fr

Jours et heures d'ouverture

		Collège Guy de Maupassant Situé à Fleury-sur-Andelle	Collège Deux Amants Situé à Romilly-sur-Andelle	Accueil Ados Situé à Perriers-sur- Andelle	Accueil Ados Situé à Romilly-sur- Andelle
Midi	Lundi	12h-14h	12h-14h	/	/
	Mardi				
	Jeudi				
	Vendredi				
Après- Midi	Mercredi	/	/	12h30-18h	11h30-18h
Vendredi	Soirs 11-17 ans			16h-19h	16h-19h
	Projet 14-17 ans	/	/	A partir de 18h00	

Déroulement des mercredis et vendredis soir

Un animateur vient chercher les jeunes au collège pour les emmener dans les structures pour les activités.

Les mercredis midi :

Collège Fleury-sur-Andelle : les jeunes mangent à la cantine du collège, l'animateur vient les chercher après le déjeuner.

Collège Romilly-sur-Andelle : l'animateur vient chercher les jeunes à 11h30 pour déjeuner à la Maison des jeunes. Prévoir le repas.

Modalités d'inscription

Pour pouvoir accueillir votre enfant en accueil périscolaire, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles . Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

Attention, vous devez compléter la fiche sanitaire téléchargeable sur votre compte et nous la retourner signée via le portail familles.

L'inscription vaut pour une année civile et est reconduite chaque année. Elle permet à votre enfant de fréquenter librement les actions jeunesse proposées en période scolaire.

Toute famille percevant une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) devra fournir une copie de la reconnaissance MDPH sur le portail familles.

Maison des Jeunes – Vacances scolaires

Accueil des jeunes de 6^{ème} jusqu'à 17 ans.

Les Maisons des Jeunes sont situées à Perriers-sur-Andelle au 46 rue du Général de Gaulle et à Romilly-sur-Andelle à la Sente du couchant.

Service jeunesse : 06 07 12 82 12

Contacts :

- Maison des jeunes Perriers sur Andelle : 07 57 41 26 62
- Maison des jeunes Romilly sur Andelle : 07 57 41 26 63
- Mail : jeunesse@cdcla.fr

Jours et heures d'ouverture

Périodes	Fonctionnement
Automne : du 20/10/2025 au 31/10/2025	L'accueil débute à 10h au sein de la Maison des Jeunes, avec possibilité, pour les jeunes, d'arriver jusqu'à 10h00 par leurs propres moyens.
Hiver : du 16/02/2026 au 27/02/2026	Les ados inscrits au ramassage connaîtront les horaires de celui-ci le vendredi précédent le début des vacances.
Printemps : du 13/04/2026 au 24/04/2026	Possibilité pour les ados de repartir dès 16h30 en fonction des activités prévues (cf « Départ des Ados »).
Été : du 06/07/2026 au 31/08/2026	Début des transports du soir à 17h. Fin de l'accueil à 18h.

Modalités d'inscription

Pour pouvoir accueillir votre enfant en accueil périscolaire, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles .

Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant. Attention, vous devez compléter la fiche sanitaire téléchargeable sur votre compte et nous la retourner signée via le portail familles.

De même pour les activités nautiques, il convient de fournir l'attestation « savoir nager ». A défaut, les inscriptions seront invalidées.

Toute famille percevant une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) devra fournir une copie de la reconnaissance MDPH sur le portail familles.

Annulation

Elle peut se faire **au plus tard 48 heures, avant le jour d'accueil** par :

- téléphone : 02 32 68 34 45
- mail : portailfamilles@cdcla.fr

Passé ce délai, la journée sera facturée à la famille sauf présentation d'un certificat médical.

Transports

Un service de transport est organisé matin et soir pour permettre aux jeunes de fréquenter les maisons des jeunes du territoire. Les horaires et points de ramassages seront transmis aux jeunes et à la famille quelques jours avant le début des vacances scolaires.

Tarification

Quotient familial	TARIFICATION JOURNALIERE EN €
	REPAS INCLUS
0 A 400	6,50
401 A 600	6,70
601 A 800	7,40
801 A 1000	8,60
1001 A 1200	9,80
1201 A 1400	11,00
1401 A 1600	12,50
1601 A 1900	14,00
1901 A 2200	15,50
2201 A 2500	17,00
2500 ET +	20,00
Familles résidant Hors CDCLA	25,00

Les familles d'accueil s'occupant d'enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficieront du tarif correspondant au quotient familial le moins élevé. Pour justifier du tarif, il convient de fournir le contrat d'accueil conclu avec le conseil départemental.

Les familles résidant « en dehors du territoire » mais dont les enfants sont scolarisés dans un établissement du premier degré du territoire Lyons Andelle, bénéficieront du tarif « résident » présenté ci-dessus.

Les familles résidant « en dehors du territoire » se verront appliquer la tranche de tarification « Hors CDCLA » et ne seront pas prioritaires pour les réservations.

Chaque 1^{er} janvier, les ressources financières des familles seront actualisées. Les familles sont informées de la nécessité de cette actualisation par mail. Il convient de fournir une nouvelle attestation CAF à jour ou l'avis d'imposition via le compte portail familles.

En l'absence d'éléments ou de mise à jour des ressources familiales au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

Repas

Des conventions sont passées avec les communes de Romilly-sur-Andelle et de Perriers-sur-Andelle afin que les jeunes puissent bénéficier de la restauration communale. Le repas est servi à 12h.

Occasionnellement, un pique-nique à l'extérieur est proposé.

Les animateurs prennent le repas avec les adolescents.

Activités

Le programme d'animations sera communiqué aux jeunes en amont des vacances, sans toutefois indiquer les jours correspondant aux activités afin de ne pas inciter les adolescents à être dans une démarche consumériste. Des activités favorisant l'accès à la culture sous toutes ses formes, le vivre ensemble, l'autonomie seront proposées aux jeunes.

Les activités peuvent toutefois varier pour des raisons climatiques ou autres imprévus.

Vêtements et objets personnels

Les objets personnels sont sous la responsabilité des jeunes, les objets dangereux sont strictement interdits.

Départ des Jeunes

Les jeunes ne pourront quitter les Maisons des Jeunes que si une des personnes dûment autorisées à venir le chercher est présente. A défaut, le jeune ne pourra quitter l'accueil (renseignement à compléter dans le compte portail familles – rubrique personnes autorisées à venir chercher l'enfant).

PAI – protocole d'accueil individualisé

En cas de PAI (protocole d'accueil individualisé), il convient de le transmettre via le compte portail familles ou de nous contacter par téléphone au 02 32 68 34 45 ou par mail portailfamilles@cdcla.fr

Camps et séjours

Des camps (1 à 4 nuits) et des séjours (5 nuits et +) peuvent être organisés pendant les périodes de vacances scolaires.

Modalités d'inscription

Pour pouvoir inscrire votre enfant, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles

Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant. Pour que votre enfant soit inscrit sur le camp ou le séjour, vous devrez procéder à l'inscription via le portail familles, rubrique planning. Il convient également de vérifier et signer la fiche sanitaire téléchargeable dans votre compte portail familles et nous la retourner via votre compte portail. De même pour les activités nautiques, il convient de fournir l'attestation « savoir nager ». A défaut, les inscriptions seront invalidées.

Chaque camp ou séjour a un nombre limité de places, c'est pourquoi vous recevrez, 15 jours avant la date de départ, la confirmation ou non de votre inscription via un mail du portail familles.

Toute famille percevant une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) devra fournir une copie de la reconnaissance MDPH sur le portail familles.

Critères d'attribution

Pour permettre l'équité concernant l'attribution des places pour les camps et séjours, les critères suivants sont appliqués par ordre de priorité :

- Priorité aux jeunes les plus âgés,
- N'avoir jamais participé à un camp ou séjour organisé par l'intercommunalité,
- Habiter dans l'une des 30 communes du territoire.

Annulation

Elle ne peut se faire que par écrit au minimum 10 jours avant la date de départ du camp ou séjour.

Passé ce délai, l'intégralité du camp ou du séjour sera facturé à la famille sauf présentation d'un certificat médical.

Tarification

Quotient familial	Camp - Tarif journalier en €	Séjour (hors neige) en €	Séjour neige en €
0 à 400	15,00	150,00	180,00
401 à 600	16,50	165,00	187,50
601 à 800	18,00	180,00	210,00
801 à 1000	21,00	210,00	255,00
1001 à 1200	24,00	240,00	300,00
1201 à 1400	28,50	285,00	345,00
1401 à 1600	33,00	330,00	397,50
1601 à 1900	37,50	375,00	450,00
1901 à 2200	42,00	420,00	502,50
2201 à 2500	46,50	465,00	555,00
2500 et +	55,50	555,00	660,00
Familles résidant Hors CDCLA	90,00	900,00	1 050,00

Les familles d'accueil s'occupant d'enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficieront du tarif correspondant au quotient familial le moins élevé. Pour justifier du tarif, il convient de fournir le contrat d'accueil conclu avec le conseil départemental.

Les familles résidant « en dehors du territoire » mais dont les enfants sont scolarisés dans un établissement du premier degré du territoire Lyons Andelle, bénéficieront du tarif « résident » présenté ci-dessus.

Les familles résidant « en dehors du territoire » se verront appliquer la tranche de tarification «Hors CDCLA » et ne seront pas prioritaires pour les réservations.

Chaque 1^{er} janvier, les ressources financières des familles seront actualisées. Les familles sont informées de la nécessité de cette actualisation par mail. Il convient de fournir une nouvelle attestation CAF à jour ou l'avis d'imposition via le compte portail familles.

En l'absence d'éléments ou de mise à jour des ressources familiales au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

Inscriptions

Pour inscrire votre enfant au service enfance-jeunesse géré par la Communauté de Communes Lyons Andelle, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles

Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

Le compte portail familles doit obligatoirement être créé et renseigné avant l'accueil de l'enfant. A défaut, l'enfant ne pourra être accueilli.

Documents à fournir et informations obligatoires sur le compte portail familles :

- Photo du carnet de vaccination,
- Attestation CAF ou dernier avis d'imposition (avec la part de l'enfant) du responsable à facturer,
- Justificatif de domicile,
- Attestation de responsabilité civile,
- Fiche sanitaire complétée et signée,
- Situation familiale à compléter,
- Renseigner le droit à l'image,
- Approbation du règlement du service enfance-jeunesse.

Utilisation de l'image d'un enfant mineur

En cochant la case « utilisation de l'image d'un enfant mineur » dans le compte portail, vous autorisez ou non la Communauté de Communes Lyons Andelle à utiliser les images où apparaissent votre enfant.

Cette autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé.

Sur les supports suivants pour l'année :

- Le Lyons Andelle le Mag',
- La presse locale,
- Les brochures liées à l'enfance et à la jeunesse,
- La page Facebook : www.facebook.com/cdcla.fr,
- Le site internet : www.cdcla.fr.

Contacts

- Assistante Service à la population : 02.32.68.34.45
- Enfance :
 - Garderie Lyons la forêt : 07.57.12.99.45
 - Garderie Ménesqueville : 07.57.12.99.46
 - Garderie Vascœuil : 06.07.63.92.55
 - Centre de loisirs de Vascœuil (mercredis et vacances scolaires) : 06.07.63.92.55
- Jeunesse :
Service jeunesse : 06.07.12.82.12
 - Maison des jeunes Perriers-sur-Andelle : 07.57.41.26.62
 - Maison des jeunes Romilly-sur-Andelle : 07.57.41.26.63
- Adresses mails de contact :
portailfamilles@cdcla.fr
jeunesse@cdcla.fr



Communauté de communes Lyons Andelle - ZA La Vente Cartier - Rue Martin Liesse - BP 20 - 27380 Charleval

Tél. : 02 32 68 34 44 – Portable : 06 44 12 70 31 - www.cdcla.fr - www.facebook.com/cdcla.fr